

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le conseil Municipal s'est réuni le 26 septembre à 19 heures sous la présidence de M. ROUX Daniel.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel. PANCRACIO Amélie. CHANONAT Jean-Louis. CREGUT Sylvain .SARLIEVE Claude. QUINSAT Guy. DA CRUZ Marie-Laure. RAYNAUD Aurélie. FOURNIER Pascal. VAUZEILLES Daniel.

ORDRE DU JOUR

- . Approbation du compte rendu de la dernière réunion
 - . Bilan de la saison estivale 2019
 - . Dossier Pavillon bleu (bilan 2019.Projet 2020)
 - . Dossier Horizon 2020
 - . Communauté de communes du Sancy (balade à thème. Dossier « Solaire Dôme)
 - . Dossiers et questions diverses
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme SARLIEVE Claude indique au conseil qu'elle souhaite une autorisation pour récupérer le poteau béton et le pylône, propriété de la commune qui desservait anciennement le relais de télévision. M. le Maire lui fait part qu'il lui adressera une autorisation dans les plus brefs délais.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2019

Le Maire indique que la saison estivale a été correcte dans l'ensemble pour les professionnels du tourisme et pour l'agriculture (vente de St-Nectaires) en hausse, malgré la sécheresse.

Les gérants du Camping « Les bombes » sont également satisfaits de leur saison.

En ce qui concerne l'animation estivale, sur le plan financier : 9322.37€ de dépenses, pour un crédit budgétaire prévu de 10 000€. M. Mme QUINSAT ont offert la gratuité d'une nuit dans son camping, M. le Maire les remercie.

L'animatrice, Melle BABUT a assuré son poste correctement, compte tenu que c'était la première fois.

Le Maire fait part également au Conseil, que Melle Manon AUZARY ne souhaite pas reconduire le programme animation de la commune pour l'année prochaine. Le Conseil en prend note, et prendra dans les prochains mois les dispositions qui s'imposent.

Le Maire indique que M. PARMENTIER, responsable de l'organisation du TRIATLON propose la date du 30 août 2020 pour mettre en place cette manifestation. Le conseil accepte cette date.

Le repas de la commune (Administrés de plus de 65 ans. Elus. Personnel) se déroulera le 25 janvier 2020.

Le Noël des enfants de la commune aura lieu le 15 décembre 2019 à 14h30 à la Maison des Associations.

Dans le cadre du Festival de la Vallée Verte St-Nectaire, 3 animations ont eu lieu dans la commune (Vallée Chaudefour. Eglise. Terrain près du camping les Pré Bas)

La qualité de l'eau a été excellente cette année.

Pavillon bleu

Le résultat de l'audit a été très favorable pour notre plage. La labellisation Pavillon Bleu augmente de **20%** la fréquentation estivale, selon une enquête nationale !!!

Dossier Horizons Sancy 2020- site proposé à Chambon/lac

En ce qui concerne l'appel à projets Horizons 2020, il existera une liste d'une trentaine de sites environ destinée aux artistes afin d'inspirer leurs projets. En ce qui concerne la commune du Chambon, il est proposé le site de la Cascade de Voissière. M. ROCHON Guillaume de l'office de tourisme du Sancy est le responsable événementiel du projet. Dossier à suivre !!!

Dossier Projet balade à thème dans le cadre de la CCMS

Les différents équipements pour ce projet seront les suivants :panneau de départ,(1490€) poteau de balisage avec pictogramme, (changement de couleur) métal +Fléchage(2346€) ,pupitre de lecture,(2496€) table de pique-nique ,portillon (850€). Le total estimatif pour la commune, pose incluse s'élèverait à 19 896€, sans la pose à 14 346€HT.

La Communauté de communes propose une enveloppe de dépenses moyennes à hauteur de 17700€HT (pose incluse) par commune.

Logo unique du Sancy pour toutes les communes, au lieu d'un logo différent pour chaque commune.

M. le Maire remercie les membres de la commission qui ont travaillé et qui ont encore à travailler afin de finaliser ce dossier (LABASSE Emmanuel. RAYNAUD Aurélia. VALLE Eric. LEOTY Vincent.)

Dossier « Solaires Dôme »

L'Aduhme propose un projet : « SOLAIRE Dôme » dont l'objectif serait que les communes, si elles le souhaitent évidemment, ouvrent la voie d'un déploiement plus massif de cette filière de production d'électricité d'origine renouvelable. La Communauté de Communes du Massif du

Sancy soutien ce projet. SOLAIRE Dôme consiste en l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9kWc(60m²) avec vente de la production électrique.

Le Maire propose que la collectivité s'inscrive pour ce projet, l'étude étant gratuite. Le Conseil Municipal est favorable pour demander à l'Aduhme de réaliser l'étude pour ce projet, sachant que dans un proche avenir la couverture du bâtiment ancienne école et mairie aura besoin d'être refaite.

DOSSIER ZONES HUMIDES : ENLEVEMENT DES REMBLAIS

Le Conseil Départemental est prêt à aider la collectivité sur la partie communale, mise à disposition de pelleteuses et de camions pour transporter les remblais dans l'ancienne carrière des champessat. Il y a lieu également de prévenir la police de l'eau avant le début des travaux.

Prévenir la police de l'eau ; Envoyer dossier au Conseil départemental

TRAVAUX ASSAINISSEMENT AU BOURG

Une réunion a eu lieu pour faire le point avec le SIVOM et le Bureau d'étude : GEOVAL L'entreprise COUDERT ne peut pas réaliser les travaux maintenant, c'est un chantier qui va débiter au printemps 2020.

M.CHANONAT indique que l'entreprise CTPP(non retenue) peut se retourner contre l'entreprise COUDERT si celle-ci ne respecte pas les délais. Prévision de 4 mois de travaux.

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIAL

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, Approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie Territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics Intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R.3232-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article D.3334-8 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

En vertu de l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les Modalités de l'action commune des collectivités territoriales pour l'exercice Des compétences relatives à la solidarité des territoires.

Par ailleurs, en application de l'article L.3232-1-1 du CGCT, pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la

Disposition des communes ou des établissements publics de coopération Intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour L'exercice de leurs compétences dans les domaines précisés dans ce même Article, une assistance technique.

Par délibération en date du 14 mars 2017 et conformément à l'article L.5511-1 du CGCT, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a alors Approuvé la création et les statuts d'une agence départementale D'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public Administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme.

Suite au désengagement progressif des services de l'Etat, qui se Concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT, cette agence A donc pour objet de proposer aux communes et EPI du Département Du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de services « à la carte » tels que décrites en annexe sont proposées.

Les adhérents de l'ADIT sont soit des communes et groupements de Communes éligibles au sens des articles R.3232-1 et D.3334-8-1 du code

Général des collectivités territoriales, soit des communes non éligibles

Et de moins de 2000 habitants, soit des communes et groupements De communes autres que les deux catégories précédentes.

Chaque catégorie d'adhérents à a possibilité de souscrire à une offre selon Sa qualité conformément à la grille tarifaire annexée à la présente.

Lorsque la commune ou l'EPI est membre de l'ADIT, il peut alors en sa Qualité et en cas de besoin solliciter cette dernière afin de bénéficier Des prestations de service liées à l'offre de base qu'il aura choisie, ainsi Que celles liées à l'offre complémentaire après avoir, dans ce cas, Accepté le devis qui lui aura été préalablement transmis par l'ADIT.

Sa qualité de membre de l'ADIT permet à la commune ou à l'EPI de Participer aux organes de gouvernance.

L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'ADIT joints en annexe.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint,

Le Conseil municipal :

DECIDE

. D'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter Du 1er janvier 2019 ;

- . D'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la Commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner Son suppléant ; M. LABASSE Emmanuel
- . D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondant à l'offre De service choisie, à savoir : I€/habitant plafonné au montant de la prestation SATESE.
- . D'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant A l'offre de services complémentaire – SATESE et à signer les actes et

OPPOSITION AU PROJET DE RESTRUCTURATION ET DE FERMETURE DES SERVICES DES IMPOTS ET DES TRESORERIES

Motion proposée par l'Association Départementale des Maires Ruraux du PUY DE DOME, dont le Président est Sébastien GOUTTEBEL, Maire de MUROL.

Le Maire de CHAMBON SUR LAC propose au Conseil Municipal de CHAMBON/LAC d'adopter la motion suivante qui sera adressée à Monsieur Le Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes et à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques.

Les collectivités locales du Puy-de-Dôme ont été alertées d'un projet de Fermeture massive des services des impôts des particuliers et des Entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de Proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables Services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour Les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du Respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les Citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de Proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et Humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un Service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités Et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement A la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que Nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de Développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, La fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel Administratif de l'Etat et des collectivités de multiplier les Déplacements et pour la commune de CHAMBON/LAC de se rendre

A ISSOIRE distante de 40 kms de notre poste de rattachement actuel,
BESSE ST ANASTAISE

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire,
Ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés,
Notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités
Juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de CHAMBON/LAC déplore cette
Politique d'allégement des effectifs du service public et le transfert de
Charges aux communes aux ressources contraintes.

La commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande
Instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le
Projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision
Qui porterait un préjudice important au service public de proximité
En milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture
Territoriale et numérique,

**A l'unanimité les Conseillers municipaux de la commune de
CHAMBON/LAC s'opposent au projet de restructuration et de**

Fermeture des services des impôts et des trésoreries.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2020 .RENOVATION STATION EPURATION DE MONTMIE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi
Par le bureau GEOVAL et exposé par Monsieur le Maire, décide de
Poursuivre l'opération. Le montant du projet s'élevant dans sa globalité à
101 500€ H.T.

Monsieur le Maire autorise le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région
D'Issoire (SME) à transmettre les dossiers au Conseil Départemental
Et à L'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes.

**Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à
Lancer la procédure de consultation des entreprises.**

TRAVAUX ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2020.RENOVATION STATION EPURATION DE BRESSOULEILLE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi
Par le bureau GEOVAL et exposé par Monsieur le Maire, décide de
Poursuivre l'opération. Le montant du projet s'élevant dans sa globalité à
135 860.00 HT.

Monsieur le Maire autorise le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région D'Issoire (SME) à transmettre les dossiers au Conseil Départemental Et à L'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à Lancer la procédure de consultation des entreprises.

TRAVAUX AU CHATEAU DE VARENNES

La commune a réglée 18 046€ à l'entreprise ECOHAB D'AYDAT .La fondation du patrimoine devait rembourser à la commune cette somme, ce ne fut pas le cas, il manque 680€ à la charge de la commune.

M. le Maire propose que l'association réalise des plus petites tranches de travaux à l'avenir.

DOSSIER DE M.AMBLARD

M. AMBLARD se plaint des dégradations causées dans sa propriété lors de la course de côte en août dernier.

Le Conseil Municipal indique que ce dossier ne concerne pas vraiment la commune. M. AMBLARD doit s'adresser à l'Association SCO, responsable de l'organisation de la course de côte. Néanmoins dans un souci d'apaisement, M. le Maire se propose d'organiser prochainement en mairie une réunion de concertation entre : SCO et M. AMBLARD.

DOSSIER MOTOPOMPE

Lors de la visite de la caserne dernièrement, le SDIS souhaitait reprendre l'ancienne motopompe.

A la demande des sapeurs- pompiers du Chambon, le Conseil Municipal est d'accord pour que cette ancienne motopompe reste dans le patrimoine communal.

Un courrier sera adressé au SDIS63 par M. le Maire, afin que ce dernier remette gratuitement et dans l'état cette dernière à la commune.

ABATTAGE DES ARBRES

L'arbre à côté de la Maison des Associations a été abattu par les services municipaux, il était pourri et dangereux. Le Conseil municipal en prend acte.

CHANTIER JEUNESSE ET RECONSTRUCTION

L'Association JEUNESSE ET RECONSTRUCTION nous recontacte afin de savoir si la commune est intéressée pour organiser un chantier de jeunes internationaux en 2020. Après délibération, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

MANIFESTATION KIMKO EVASION

Invitation pour les élus, le Maire leur en fait part.

Borne électrique au chambron détériorée en 2018 suite à un accident de la route , cette dernière sera enfin remplacée le 15.10.2019.

INVITATION DE M. CREGUT Sylvain, Directeur du CAMPING « les PRES BAS » à tous les élus, personnel territorial, sous grand chapiteau. (Assemblée générale YELLOW VILLAGE).

IL est demandé que l'ACTVV enlève leur caravane sur le terrain communal, près du local des chasseurs. M. le Maire prendra contact avec le Président.

Containers à la CROIX MORAND Très sales. (à voir avec le SICTOM)

Chien divaguant tout l'été dans le camping « les Bombes » réclamation formulée de la part de la gérante du camping.

Réparation du Lavoir à Varennes .L'entreprise a été relancée plusieurs fois aussi bien par le Maire, que par LABASSE Emmanuel afin que ces travaux soient réalisés avant l'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous Les membres présents à cette session.